

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 25699

présenté par
M. Nilor
-----**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 6, après le mot :

« solidarité, »

insérer les mots :

« entre les générations et »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent rappeler au Gouvernement que la solidarité induite par notre système de retraite devrait se faire non pas seulement au sein de chaque génération, mais bien entre toutes les générations comme cela est prévu dans notre système actuel.